

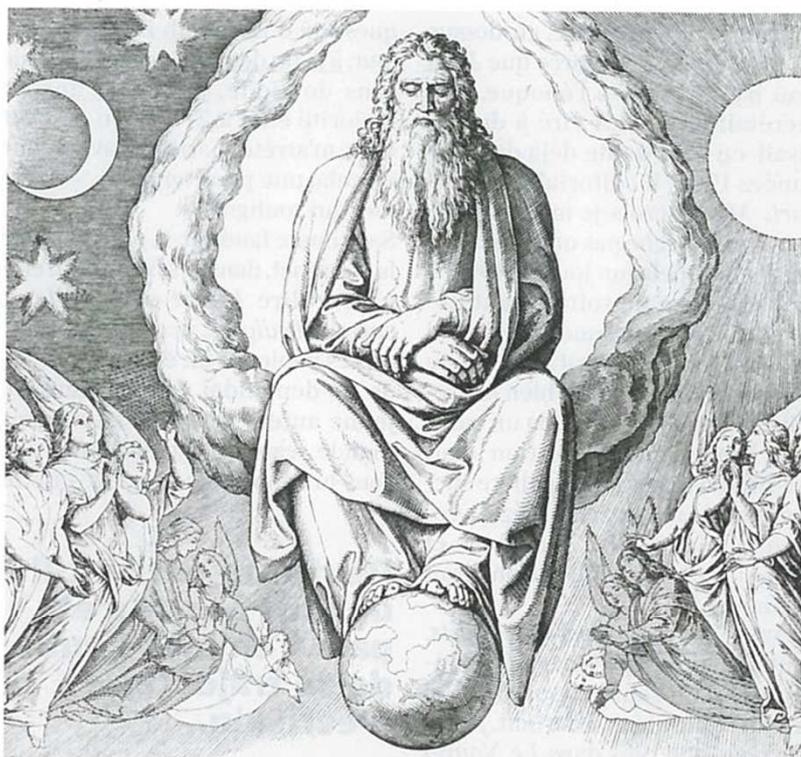
PAGES RÉALISÉES AVEC LA COLLABORATION DE CLAUDE DURAND, JEAN-PHILIPPE ÉLIE, FRÉDÉRIC FERNEY, DOMINIQUE MATAILLET, ANTOINE DE MORGES, CATHERINE XATARD

Pas de dimanche pour Jésus

C'est à la faveur de sombres manœuvres plus politiques que théologiques que le shabbat, respecté par Jésus et par les premiers chrétiens jusqu'au ^v^e siècle, a été supprimé par l'Église et remplacé par le Jour du Seigneur.

PAR FRÉDÉRIC FERNEY

LA REVUE



Le septième jour, illustration de Julius Schnorr von Carolsfeld (1860). © AKG

Quel est la symbolique du shabbat ? Quand un psychanalyste juif né à Tunis et un exégète bénédictin, spécialiste de l'histoire du christianisme originel, se rencontrent, la question devient : pour quelles raisons les chrétiens ont-ils renoncé à célébrer le shabbat ou repos du septième jour ? Comment et pourquoi l'Église l'a-t-elle remplacé par le dimanche ? Cet essai savant se lit comme une défense du shabbat – dont la malveillance des Gentils fera avec le temps un repas de sorcières ! – et l'histoire d'un renoncement.

Dans la première partie du livre, Gérard Haddad s'attache à élucider

le sens du shabbat. Le shabbat, nous dit-il, c'est le rite fondateur du judaïsme – sa fréquence hebdomadaire ne doit pas nous masquer son importance et sa primauté. « Tu

Le shabbat est le rite fondateur du judaïsme, le commandement le plus cité dans le Pentateuque.

sanctifieras le jour du repos » – c'est le commandement le plus cité dans le Pentateuque et dans les Livres des Prophètes. Pour le psychanalyste, c'est une phase essentielle de

la « structuration de l'ordre symbolique », donc du langage. Il institue la permanence de la Loi. C'est une affaire de « coupure » – de « castration » ? – et de temporalité – car le temps n'est perçu que s'il est coupé. Le shabbat en tant que dispositif social serait-il l'un de ces Noms-du-Père avec lesquels Jacques Lacan s'est escrimé sa vie durant ? N'est-il pas aussi un lieu où se joue le « discord entre les sexes » ? On sera fortement tenté de faire confiance à l'auteur sur ce point, n'ayant aucunement les moyens de lui prouver le contraire.

Premier problème. Pourquoi est-il écrit dans la Genèse : « Dieu bénit

le septième jour et le proclama saint parce qu'en ce jour il se reposa de l'œuvre entière qu'il avait produite et organisée » ?

Pourquoi, s'interroge Gérard Haddad, la Création est-elle célébrée le lendemain du sixième jour, dans son « après-coup » ? Parce que – si la paresse est un art (ou un vice) –, le repos même est une création, un acte divin. (Comment, ici, ne pas songer à la princesse de Clèves qui fera de son repos une exigence et un sacrifice ?) Dans la tradition mosaïque, en tout cas, Dieu n'est jamais absent, même dans le rien ; le rien c'est toujours déjà quelque chose !

Réfuter le mythe de l'éternité

De là à penser, quand on a mauvais esprit, que le « fainéant » est un actif qui s'ignore ou bien que le « feignant » ne fait que semblant de ne rien faire, Haddad ne le dit pas. Ce qu'il affirme, en revanche, c'est que le shabbat, en proclamant le dogme de la Création *ex nihilo* réfute le mythe de l'éternité du monde (Aristote) et le mythe de la nature (Spinoza).

Par le shabbat, le juif pieux manifeste que Dieu est non seulement le Créateur de l'univers mais aussi l'auteur des lois immuables qui le régissent, et sans lesquelles le chaos serait le maître. Dès lors, il n'y a plus de place pour le surnaturel, le fantastique animiste ou le miraculeux : « Le monde fonctionne selon ses lois propres. »

Pour Haddad, l'observance du shabbat est « un acte d'*imitatio Dei* » – c'est une cérémonie du souvenir, une commémoration. Il nous rappelle que, devant le shabbat, le maître et le serviteur, l'animal et tous les êtres vivants sont égaux. Ce moment sacré appartient à tous. Ce jour-là, l'esclave même est un

homme libre. Liberté toute relative cependant car, pendant le shabbat, il est interdit de travailler, d'œuvrer, de créer ; il est par exemple interdit de « déplacer une chose du domaine privé au domaine public » – règles de *hotsaa*, discutées à l'infini dans le traité Shabbat.

Signe d'appartenance, l'observation du shabbat est un « cessez-le-feu » qui consacre l'individu.

Dans la seconde partie du livre, Didier Long – qui en tant que chrétien semble éprouver la perte du shabbat comme un regret, un manque ou même un remords – explique que cet ancien rite est, avec celui de la circoncision, le signe distinctif de l'appartenance au peuple de l'Alliance. Ce n'est pas seulement « un jour », c'est un « mode d'être et de comportement qui permet à l'homme de comprendre sa situation d'être créé, et d'être enfin lui-même, libre ». Mieux : libéré.

Il s'agit pour le fidèle (au sens propre) non plus de « passer » le temps ou, comme on dit, de le « tuer », mais de le consacrer, de le faire exister en se l'appropriant. On doit manger avec plaisir, faire l'amour de même – c'est une obligation pour les hommes mariés –, rencontrer ses amis, etc. C'est un « cessez-le-feu ! » qui consacre l'individu vivant et unique dans la lumière de son Créateur. Ce n'est pas une babiole puisqu'il est écrit : « Qui le violera sera puni de mort » (Exode 3:14-17). Dieu ne plaisante pas.

Le problème, c'est que la plupart des chrétiens pensent que Jésus aurait le premier rompu avec la pratique du shabbat. Pour Didier Long, il n'en est rien : toute sa vie,

Jésus a été un *shomer shabbat*, un gardien du shabbat. Certains passages des Évangiles projettent, dit-il, sur l'époque de Jésus des controverses qui sont largement postérieures à sa mort.

En réalité, le shabbat est observé au moins jusqu'à la destruction du Temple, en 70, par les disciples de Jésus – « juifs parmi d'autres juifs ». La désignation du dimanche comme le Jour du Seigneur, et comme rite spécifiquement chrétien, n'apparaît qu'à la fin du 11^e siècle, calqué sur le culte solaire du dimanche romain !

Le shabbat perdurera chez les chrétiens juifs jusqu'au concile de Laodicée, en 364, qui interdit aux chrétiens de « judaïser » en observant le shabbat – ce qui n'empêchera pas, note Didier Long, les chrétiens de Grande-Bretagne de l'observer jusqu'en 597, et les Églises éthiopiennes orthodoxes, les adventistes, les baptistes du septième jour de respecter aujourd'hui encore ce quatrième commandement du Décalogue. Ailleurs, tout se passe comme si le shabbat devenait peu à peu pour les juifs un marqueur identitaire que les chrétiens rejettent.

Sermons contre les juifs

Le premier à vouloir rompre définitivement avec le judaïsme sera Marcion vers 85-160 qui oppose sans ambages le « Dieu bon » du Nouveau Testament au « Dieu mauvais » de l'Ancien. Mais quand l'évêque d'Antioche Jean Chrysostome harangue ses ouailles dans ses *Sermons contre les juifs et les judaïsants* en 386 et 387, il démontre paradoxalement que les frontières entre les deux communautés sont longtemps restées indécises.

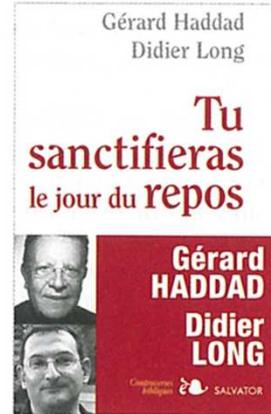
Il semble embarrassé dans son argumentation : « Il est vrai, écrit-il, que Jésus-Christ a fait la Pâque

avec les juifs, mais ce n'était pas pour que nous la célébrassions avec eux... Il a aussi enduré la circoncision, il a observé les shabbats, sanctifié les fêtes et mangé les azymes; tout cela à Jérusalem. Mais nous ne sommes plus assujettis à ces observances. » Puis il ajoute sans honte que les synagogues sont des maisons de prostitution ! La guerre est déclarée.

Rome sera chrétienne. En 321, un décret impérial fait du dimanche une « solennité obligatoire ». Racontant les événements, Didier Long ne se prive pas d'ironiser sur les micmacs politiques qui ont pré-

sidé à ce choix dicté par l'antijudaïsme et par un syncrétisme plus païen qu'évangélique – une « pure tambouille politico-ecclésiastique, dit-il. « Je hais les dimanches », chantait Juliette Greco !

L'audace du moine ne va pas jusque là mais sa conclusion sonne comme un rappel à l'ordre : « À l'heure de la post-modernité où les chrétiens, de plus en plus isolés, dit-il, redeviennent des juifs parmi les païens, le moment ne serait-il pas venu pour eux de retrouver leur mémoire juive, de sortir de l'oubli et de se souvenir du jour du shabbat ? » À bon entendre... ■



Tu sanctifieras le jour du repos, de Gérard Haddad et Didier Long, éd. Salvator, 182 pages, 17 euros.